

**Conseil municipal** du lundi **31 octobre** 2022

séance publique à la mairie | convoqué le 26 septembre 2022 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 6

# COMPTE-RENDU

**Présents (10) :** Mmes Régine DELUCA [rD], Annabelle TAIX [aT] et Nathalie UBAUD [nU], MM. Guy ALBRAND [gA], Alexandre BORRELLY [aB], Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jG], Romain NOEL [rN] (secrétaire séance) et Bernard RENOUY [bR].

**Excusés (1) :** M. Michel PHILIP [mP] (proc. [rD]).

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

## 1. Décisions modificatives au budget eau

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes. Les modifications sont nécessaires pour disposer au bon budget et aux bonnes lignes afin de pouvoir payer les divers frais des travaux ou entretiens réalisés (Réseau des Vivians, remplacement des lampes UV et achat un jeu d'ampoules de réserve ainsi que remplacement du réacteur UV de la Mélézière et ses vannes). :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	3600.00	
618	Divers	5000.00	
658	Charges diverses de gestion courante	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-100.00	
74	Subventions d'exploitation		8000.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>8000.00</b>	<b>8000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 24	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	16000.00	
2158 - 25	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	-16000.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>8000.00</b>	<b>8000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Vote : unanimité [rD] [aT] [nU] [gA] [aB] [yB] [eG] [jG] [rN] [mP] [bR]

## 2. Distraction au régime forestier

Le Maire expose que suite à la demande de Guy ALBRAND pour échanger des parcelles avec la commune, il convient de régulariser les surfaces de la forêt communale par une série de distractions et d'applications du régime forestier.

Parcelles à soumettre : total de 2ha 28a 40ca composé des parcelles E64, 65, 67 et 68 VENTEROL Champ Grimaud.

Parcelle à distraire : total de 0ha 63a 57ca composé de A927 VENTEROL Sous la croix.

La soumission est plus vaste que la distraction mais il s'agit d'une entité forestière (Mélèzière) qui a été plantée par l'ONF et que l'ONF impose de ne pas fragmenter.

Vote : 10 pour [rD] [aT] [nU] [aB] [yB] [eG] [jG] [rN] [mP] [bR], 1 exclu [gA]

## 3. Échange de parcelles avec Guy ALBRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'échanger avec Monsieur Guy ALBRAND les parcelles suivantes :

Réception des parcelles : Section A N° 161, 243, 723, section C N° 836, 837, 838, 839, 840, 841, 462, et 463 d'une superficie totale de 6ha 43a 77ca.

Cession des parcelles : Section A N° 181, 208, 281, 282, 289 et 927 d'une superficie totale de 6ha 19a 70ca.

- DÉCIDE que les frais notariés seront à la charge de Monsieur Guy ALBRAND
- AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants

Vote : 9 pour [rD] [aT] [nU] [aB] [eG] [jG] [rN] [mP] [bR], 1 abstention [yB], 1 exclu [gA]

## 4. Avenant bail de location (Vierre)

Concerne l'appartement situé au 190 chemin d'Urcia à Vierre. Le loyer fixé à 200€ par trimestre (soit 66,67€/mois) depuis le 1er avril 2005 (électricité comprise jusque 2021) n'a jamais été révisé selon l'IRL (indice de révision des loyers), à la différence des autres locations. La trésorerie municipale nous demande d'appliquer les révisions sur ce loyer sur base de l'indice au 1er avril 2022. Ceci porte le loyer à 242,89€/trimestre soit 80,96€/mois à l'indice 132,62.

Vote : unanimité [rD] [aT] [nU] [gA] [aB] [yB] [eG] [jG] [rN] [mP] [bR]

## 5. Éclairage public

Evolution comprenant :

- La rénovation du parc de lanterne par des systèmes LED d'une puissance comprise entre 24 et 50 watts (remplace 70 à 200W)
- L'optimisation du temps d'éclairage par la pose d'horloges astronomiques radio synchronisées par GPS et réglées sur l'éphéméride (mise à l'heure automatique chaque jour et mise en marche de l'éclairage sous le seuil de 4 lux)
- Température d'éclairage égale ou inférieure à 2700 kelvin afin de limiter les nuisances environnementales et limiter la pollution lumineuse
- Suppression des points lumineux de peu ou pas d'intérêt

- Mise aux normes des coffrets EP et réajustement de la puissance des abonnements
- Réduction de la puissance lumineuse au point lumineux en amont de l'extinction (créneaux horaires et niveau de réduction à préciser)
- Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 5h30 du 1er novembre au 31 mars et de 23h à 5h30 du 1/04 au 31/10
- Géo référencement des réseaux et des points lumineux.

Le conseil municipal doit décider après en avoir délibéré, que : À compter du 1er novembre 2022 l'éclairage public **sera réduit puis interrompu** sur l'ensemble de la commune, de la façon suivante :

Période du 1er novembre au 31 mars : • Réduction de puissance des lanternes en amont de l'extinction • Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 5h30

Période du 1er avril au 31 octobre : • Réduction de puissance des lanternes en amont de l'extinction • Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 du 1er avril au 31 octobre.

La municipalité se charge de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, ou réduction, les mesures d'informations de la population et d'adaptation de la signalisation.

Vote : unanimité [rD] [aT] [nU] [gA] [aB] [yB] [eG] [jG] [rN] [mP] [bR]

## 6. Questions diverses

- ✓ **Cadeaux de fin d'année pour les aînés > 75 ans** : 16 colis : produits des « Délices de la Durance » fabriqués à Tallard par Christophe GUIDONE + biscuits du Queyras + cartons décorés par les enfants de l'école des Gaillaches.
- ✓ Réunion de la **commission école** programmée le lundi 07/11 à 19h00.
- ✓ **Débit des sources et réseau d'eau** : 1 • Suite à un arrêt subit de l'arrivée d'eau au réservoir des Marmets ce 30 octobre, il est suspecté une brusque fuite entre la source des Fontainiers et le ou les réservoirs (Marmets ou Mélézière), une fois la vanne forestière fermée l'eau recule aux Marmets, une fuite en aval de la vanne côté Mélézière est suspectée mais actuellement stoppée par fermeture de la vanne forestière. Le débit actuel de la source des Fontainiers a chuté à 21m<sup>3</sup>/j au 30 octobre pour 35m<sup>3</sup>/j le 10 août et 28m<sup>3</sup>/j le 28 septembre.  
2 • Réservoir la Mélézière : d'un volume de 151m<sup>3</sup>, il y arrivait ce 30 octobre environ 74m<sup>3</sup>/j, or le niveau du réservoir est en baisse alors que la consommation quotidienne moyenne sur un an depuis ce réservoir est de ±13m<sup>3</sup>/j. Un relevé du compteur de sortie du réservoir indique 70m<sup>3</sup>/j. Il y a donc environ 60m<sup>3</sup>/j qui sont perdus quelque part mais nulle fuite n'est détectable en surface. Ceci explique l'absence de surverse de ce réservoir. Un bureau d'étude spécialisé dans les recherches de fuite (le bureau qui s'occupe de réaliser notre schéma directeur AEP) viendra vendredi 4 novembre.

Fin de séance à 21:15